

Le Programme de dépistage du cancer du sein en Communauté française

Un service de qualité pour les femmes et leur médecin traitant



*Le mammothest :
une mammographie
de dépistage dont
la qualité est contrôlée*

www.lemammothest.be - www.sante.cfwb.be - www.brumammo.be



On peut estimer qu'une femme sur 11 sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie.

Trois-quarts des nouveaux cas apparaissent après 50 ans.

Une femme sur 25 décèdera d'un cancer du sein.

Un dépistage précoce permet de détecter des cancers débutants, dont le traitement est moins lourd et le pronostic meilleur.

Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé a publié en 2005 un rapport ⁽¹⁾ très complet sur le dépistage du cancer du sein. Le texte intégral est téléchargeable sur le site www.centredexpertise.fgov.be
Rubrique «Publications» vol. 11b



Que peut-on attendre d'un programme organisé de dépistage ?

Devant l'ampleur du problème posé par le cancer du sein, les responsables politiques fédéraux et communautaires ont décidé d'unir leurs efforts pour mettre en place un programme organisé de dépistage, à l'échelle du pays, en s'appuyant sur les recommandations européennes.

Les experts du programme «L'Europe contre le cancer» recommandent la mise sur pied d'un programme organisé de dépistage par examen radiographique de chaque sein, tous les deux ans, chez les femmes de 50 à 69 ans; l'examen est appelé **mammotest** dans le cadre du Programme en Communauté française.

(1) Paulus D, Mambourg F, Bonneux Luc. Dépistage du cancer du sein. Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE); 2005 avril. KCE Reports vol. IIB. Ref. D/2005/10.273/06.

L'objectif général est de réduire la mortalité due au cancer du sein. Les études scientifiques réalisées dans d'autres pays ont montré qu'on peut obtenir une baisse de mortalité par cancer du sein de 30% parmi les femmes réalisant le dépistage régulièrement.

Pour atteindre ses objectifs de santé publique, le programme doit non seulement répondre à des critères stricts de qualité, mais encore obtenir une participation importante, estimée à un minimum de 70% des femmes de 50 à 69 ans.

Pour réduire la mortalité par cancer du sein, le programme de dépistage doit répondre à deux conditions : toucher une très grande majorité de femmes de 50 à 69 ans et répondre à des critères stricts de qualité.



Programme de dépistage du cancer du sein : comment cela se passe-t-il ?

Le Programme de dépistage du cancer du sein invite chaque femme de 50 à 69 ans⁽²⁾ à effectuer tous les 2 ans une mammographie gratuite dans une Unité de mammographie agréée participant au programme. Cette mammographie dans le cadre du Programme est appelée «**mammotest**».

Le **mammotest** est totalement gratuit pour les femmes éligibles de 50 à 69 ans, inscrites à l'assurance obligatoire maladie invalidité.

(2) Les femmes sont éligibles à partir du 1er janvier de l'année au cours de laquelle elles atteignent 50 ans jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle elles atteignent 69 ans (par exemple en 2005, les femmes nées entre 1936 et 1955; en 2006, les femmes nées entre 1937 et 1956).

Comment les femmes sont-elles invitées ?

Les femmes éligibles sont représentées par celles âgées de 50 à 69 ans, inscrites à l'Assurance obligatoire maladie invalidité. Chacune de ces femmes recevra une invitation personnelle, à son domicile (durant le mois de son anniversaire). Les femmes nées un jour impair (le 3 du mois par exemple) recevront leur invitation en 2005; celles nées un jour pair, en 2006. Les femmes ayant déjà passé un mammothest sont réinvitées deux ans après la date du mammothest précédent.



Et les femmes plus jeunes et plus âgées ?

Le dépistage systématique avant 50 ans n'est pas recommandé actuellement par les experts européens. Son efficacité n'est pas prouvée par les études de qualité.

Les femmes de plus de 69 ans peuvent continuer à bénéficier d'un suivi individuel.

Pour plus d'information, consultez le rapport du KCE⁽³⁾ pages vi et vii.

Vous pouvez également prescrire le mammothest aux femmes de 50 à 69 ans.

Le **mammothest** est gratuit (prise en charge par l'INAMI). Il doit être effectué dans une des Unités de mammographie agréées, répondant à des critères de qualité. La liste des Unités agréées est jointe à la lettre d'invitation; elle est également consultable sur les sites www.sante.cfwb.be et www.lemammothest.be. et pour Bruxelles www.brummamo.be. Chaque femme doit désigner un médecin, dit référent, à qui sont transmis les résultats de l'examen. Ce médecin sera chargé de l'annonce du résultat du **mammothest**.

(3) Paulus D, Mambourg F, Bonneux Luc. Dépistage du cancer du sein. Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE); 2005 avril. KCE Reports vol. IIB. Ref. D/2005/10.273/06.

Comment se déroule l'examen ?

La femme prend rendez-vous dans l'Unité agréée de son choix. Elle se présente munie de sa lettre d'invitation ou d'une prescription pour un **mammotest**⁽⁴⁾ (la gratuité n'est applicable que si deux ans se sont écoulés depuis le mammotest précédent, que la femme est inscrite à l'Assurance obligatoire maladie invalidité et qu'elle a entre 50 et 69 ans), de sa carte SIS, de trois vignettes et d'éventuels anciens clichés. L'examen de dépistage comprend deux clichés par sein, sous 2 incidences différentes.

Le mammotest pratiqué dans le cadre du Programme organisé de dépistage répond aux normes de qualité les plus sévères.

Une sécurité et une garantie de qualité : la double lecture

L'Unité de mammographie procède à la réalisation du mammotest et à la 1ère lecture des clichés. Elle adresse les clichés et la fiche de 1ère lecture au Centre de coordination provincial (ou de la Région de Bruxelles-Capitale), où un radiologue évalue la qualité du cliché et réalise une deuxième lecture sans avoir eu connaissance du protocole de la 1ère lecture. En cas de discordance entre les deux lectures, une 3e lecture est réalisée.

Les résultats sont transmis au médecin renseigné par la patiente

Une lettre reprenant les conclusions et recommandations de suivi est adressée au médecin traitant et/ou au médecin référent que la patiente choisit. Ce dernier annonce le résultat du mammotest à la patiente.

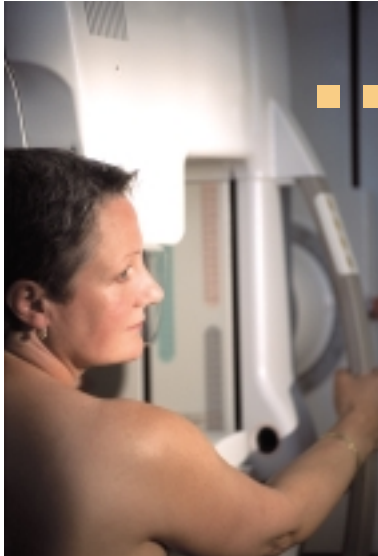
(4) Il est essentiel, pour que la femme soit dirigée vers le programme de dépistage du cancer du sein et bénéficie du contrôle de qualité, que votre prescription porte le mot «mammotest».

Le mammotest permet de classer les femmes en deux groupes

- 1 - Les femmes présentant une anomalie radiologique (idéalement 5 à 7 %) : elles doivent entrer dans un processus d'investigation complémentaire destiné à poser ou exclure un diagnostic de cancer. En moyenne, pour dix mises au point, un cancer sera détecté.
En cas de **mammotest** anormal, le médecin référent s'assure que la patiente est prise en charge pour des investigations complémentaires.
- 2 - Les femmes ne présentant pas d'anomalie radiologique (\pm 90%) : elles seront réinvitées systématiquement deux ans plus tard, sauf si elles sortent des tranches d'âges concernées.
Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, prescrire le **mammotest** à votre patiente, en veillant à respecter strictement le délai de deux ans afin que votre patiente bénéficie de la gratuité de l'examen.

Premiers éléments d'évaluation du Programme de dépistage du cancer du sein en Communauté française

Nous disposons au moment de cette publication des chiffres communiqués par le Centre de coordination provincial du Brabant wallon. Celui-ci a enregistré, de juin 2002 à décembre 2004, 6.728 mammo-tests. Parmi ces 6.728 mammotests, on a relevé 865 anomalies radiologiques nécessitant une mise au point. Parmi ces 865 anomalies ont été diagnostiqués 59 cancers.



Par ailleurs, 496 échographies ont été réalisées en raison de la densité des seins; 1 cancer a été diagnostiqué par ces échographies.

Parmi les 60 cancers :

- 6 cancers (10%) n'avaient pas été détectés à la première lecture et ont été "récupérés" par la deuxième lecture. L'impact en terme de qualité et de sécurité de la deuxième lecture est ainsi une fois encore confirmé.
- 98% des cancers dépistés l'ont été par le mammothest.

Les indicateurs intermédiaires d'efficacité du Programme sont rencontrés, comme le montre le tableau suivant et en conséquence, l'impact attendu sur la mortalité devrait être atteint.

	Critères européens *	Brabant wallon
Taux de détection	> 6 %	8,9 % (60/6.728)
Cancers < 10mm	≥ 25 %	37,2 %
Ganglions (-)	> 70 %	84 %

* European guidelines for quality assurance in mammography screening. Third edition.

Les cancers de l'intervalle

On appelle cancers de l'intervalle les cancers diagnostiqués entre 2 examens de dépistage. Comme certaines tumeurs peuvent apparaître dans les 2 ans séparant 2 **mammotests**, il faut rester attentif, pendant cet intervalle, à toute plainte des femmes.

Le mammotest : une mammographie de dépistage dont la qualité est contrôlée

Pour garantir la qualité des examens et pour réduire les effets négatifs du dépistage (principalement faux positifs responsables d'examens inutiles; faux négatifs rassurant erronément), le programme de dépistage organisé est réalisé selon les exigences d'un processus d'assurance de qualité, notamment contrôles des installations de mammographie et de la qualité des clichés et de leur lecture (double lecture), agrément spécifique des radiologues, enregistrement des résultats des mammotests et du suivi des mammotests positifs en vue de l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du programme.

Pour le dépistage chez les femmes de 50 à 69 ans, le bilan sénologique comprenant d'emblée une radiographie et une échographie des seins n'a pas sa place en première ligne. Il doit être réservé au diagnostic : mise au point d'une anomalie clinique ou d'une anomalie détectée au mammotest. «Il n'est plus acceptable en termes de bonne pratique, d'utiliser la mammographie "classique" ne comportant pas de double lecture et *a fortiori* l'échographie des seins dans le cadre du dépistage» (in ⁽⁵⁾).

(5) Paulus D, Mambourg F, Bonneux Luc. Dépistage du cancer du sein. Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE); 2005 avril. KCE Reports vol. IIB. Ref. D/2005/10.273/06 - page xi.

Quelques questions

■ *Votre patiente a reçu son invitation mais a effectué une mammographie de dépistage en dehors du programme organisé il y a moins d'un an.*

Elle peut effectuer un mammothest dans l'immédiat.

■ *Votre patiente a effectué un mammothest il y a moins de 2 ans.*

Le mammothest est recommandé tous les 2 ans. Votre patiente ne peut donc pas effectuer un autre mammothest dans l'immédiat, car elle ne bénéficierait pas de la gratuité de l'examen (celle-ci est prévue pour un examen tous les 2 ans).

■ *Votre patiente a un cancer du sein connu.*

Le dépistage organisé n'est pas adapté aux femmes ayant un cancer du sein connu : un autre mode de suivi est recommandé.

■ *Votre patiente n'a jamais effectué de mammographie de dépistage et n'a pas encore reçu son invitation. Vous souhaitez qu'elle entre dans le programme de dépistage dès maintenant.*

Si votre patiente a entre 50 et 69 ans, vous pouvez prescrire le mammothest.

■ *Votre patiente a effectué un mammothest de dépistage il y a 2 ans. Elle n'a pas encore reçu son invitation.*

Soit vous lui proposez de patienter ou de prendre contact avec le Centre de coordination de votre province ou de la Région de Bruxelles-Capitale, afin de vérifier quand l'invitation sera envoyée.

Soit vous lui prescrivez le mammothest.

Attention, lorsque vous prescrivez la mammographie de dépistage, inscrivez bien «mammotest» sur votre prescription : c'est essentiel pour que votre patiente soit dirigée vers le Programme de dépistage du cancer du sein et bénéficie ainsi, dans une Unité de mammographie agréée, de la gratuité et d'un examen répondant à l'assurance de qualité exigée par le Programme.

■ *Votre patiente a reçu son invitation mais n'a pas souhaité s'y rendre. Vous souhaitez qu'elle entre dans le programme de dépistage organisé.*

Une lettre de rappel sera adressée après six mois par le Centre de coordination de votre province à la patiente qui n'a pas fait son mammotest. Vous pouvez néanmoins prescrire immédiatement le mammotest.

■ *Votre patiente préfère effectuer son mammotest dans une autre province, près de son lieu de travail par exemple.*

Cela ne présente aucun problème, il suffit de consulter la liste des Unités de mammographie agréées de la province concernée ou de la Région de Bruxelles-Capitale.

■ *Vous souhaitez obtenir la liste des Unités de mammographie agréées participant au programme de dépistage.*

Vous pouvez contacter le Centre de coordination de votre province ou de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous pouvez aussi consulter la liste sur le site www.sante.cfwb.be ou sur le site www.lemammotest.be. ou pour Bruxelles, sur le site www.brummamo.be

■ *Votre patiente a passé un mammotest et vous n'avez pas reçu les résultats.*

Vérifiez auprès de votre patiente qu'elle a bien communiqué vos coordonnées à l'Unité de mammographie agréée. Contactez le Centre de coordination de votre province ou de la Région de Bruxelles-Capitale.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Une campagne d'information sensibilisera, à partir d'octobre 2005, les femmes concernées. Des spots télévisés et radiophoniques seront diffusés à plusieurs reprises en 2005 et 2006. Un affichage dans divers lieux publics est prévu dans le courant du mois d'octobre 2005. Un site internet www.lemammothest.be est accessible aux femmes.

Des médecins traitants assurent une représentation des médecins généralistes dans les différentes instances et groupes de travail du Programme.

Comment informer vos patientes de ce Programme ?

Vous pouvez évidemment apposer l'affiche qui vous est transmise dans votre salle d'attente. Vous pouvez également commander gratuitement des dépliants d'information pour vos patientes (Direction générale de la santé. Tél.: 02/413 26 34 - Fax : 02/413 26 13 - e-mail : sabine.pierard@cfwb.be).

Vous pouvez répondre aux questions de vos patientes. Vous pouvez par exemple expliquer que :

- la femme doit prendre rendez-vous uniquement dans une des Unités de mammographie agréées. Pour la Wallonie, la liste est consultable sur le site www.sante.cfwb.be ou en contactant le Centre de coordination de votre province (voir coordonnées en page 12); pour Bruxelles, la liste est consultable sur www.brumammo.be ou en contactant Brumammo (voir coordonnées en page 12).
- la femme doit présenter sa lettre d'invitation ou une prescription pour un mammothest, sa carte sis, 3 vignettes de mutuelle et d'éventuels anciens clichés;
- lorsqu'elle passera l'examen, la femme devra donner le nom d'un médecin généraliste et/ou gynécologue, à qui les résultats seront envoyés;
- le mammothest dure 10 minutes, il ne peut se faire que gratuitement et dans les Unités agréées; l'examen n'est généralement pas douloureux, mais est souvent ressenti comme désagréable;
- l'apparition d'un cancer entre deux dépistages par mammothest est possible (cancer de l'intervalle);
- les exigences de qualité du programme sont élevées : le mammothest est donc le seul examen de dépistage actuellement recommandé à toutes les femmes de 50 à 69 ans.



Centre de coordination
de la Province du Brabant wallon
2 avenue Einstein - 1300 Wavre
Tél.: 010 23 61 88 - Fax : 010 23 61 90
e-mail : mammostest@brabantwallon.be



Dépistage Mobile de la Province de Liège
28 rue de Wallonie - 4460 Grâce-Hollogne
Tél.: 04 237 94 96 - Fax : 04 237 95 03
e-mail : depistage.federal@prov-liege.be



Institut Provincial d'Hygiène Sociale de la
Province de Namur
3 bis rue Château des Balances - 5000 Namur
Tél.: 081 72 37 56 - Fax : 081 72 37 53
e-mail : depistage.namur@province.namur.be



Observatoire de la Santé de la Province du Hainaut
1 rue St-Antoine - 7021 Havré
Tél.: 065 87 96 70 - Fax : 065 87 96 78
e-mail : osh.mammo@hainaut.be



Centre de Coordination Provincial
Observatoire de la Santé - Province de Luxembourg
49 rue de la Station - 6900 Marloie
Tél.: 084 31 05 01 - Fax : 084 34 57 90
e-mail : mammostest@province.luxembourg.be



Centre de Référence pour le dépistage
du cancer du sein en Communauté française
479 chaussée de Louvain - 1030 Bruxelles
Tél.: 02 742 21 34 - Fax : 02 742 21 35
e-mail : cceref@ccref.org

Le Programme
de dépistage du
cancer du sein est
soutenu par la
Communauté
française



et la Communauté
germanophone



Centre Bruxellois de Coordination
pour le Dépistage du Cancer du Sein
Brussels Coördinatiecentrum
voor Borstkankeropsporing
479 chaussée de Louvain - 1030 Bruxelles
Tél.: 02 736 19 84 - Fax : 02 742 21 33
e-mail : info@brumammo.be

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française,
de la Communauté flamande et de la Commission Communautaire Commune

Cette brochure a été réalisée avec la collaboration de :

Le Journal
du médecin



pour



Programme de dépistage
du cancer du sein en
Communauté française



Programm zur Früherkennung
von Brustkrebs in der Deutsch-
sprachigen Gemeinschaft

Une action
du Ministère de la
Communauté française

